

## **RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS FACEBOOK & INSTAGRAM 2019**

### **Article 1 : Société organisatrice**

La S.A.S DESCAMPIAUX-DUDICOURT et Associés, dont le siège social est situé 58 rue de Turenne à LILLE (59000).

### **Article 2 : Préambule**

Les jeux organisés sur la page Facebook & Instagram Descampiaux Dudicourt Immobilier sont gratuits et sans obligation d'achat.

En prenant part aux différents jeux via la page Facebook & Instagram de l'enseigne Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à l'un d'entre eux de gagner un lot, dont la nature est indiquée au sein de chaque publication de jeu concours concernée. Les jeux sont accessibles sur la plateforme de jeu Facebook & Instagram de Descampiaux Dudicourt Immobilier à l'adresse suivante :

Facebook : <https://www.facebook.com/immobilier.lille/>.

Instagram : [https://www.instagram.com/descampiaux\\_immo/](https://www.instagram.com/descampiaux_immo/)

Le présent document est le règlement du Jeu Concours, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et participant pendant la durée du Jeu. Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

### **Article 3 : Conditions d'accès**

**3.1** la participation au Jeu Concours est ouverte à toute personnes répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

(i) personnes physique et majeure,

(ii) disposant d'un accès Internet

(iii) disposant d'un compte Facebook et/ou et accédant au Jeu Concours via la plateforme de jeu Facebook & Instagram Descampiaux Dudicourt Immobilier

pendant la durée au sein de la publication de jeu concernée, à l'adresse suivante :  
Facebook : <https://www.facebook.com/immobilier.lille/>

Instagram : [https://www.instagram.com/descampiaux\\_immo/](https://www.instagram.com/descampiaux_immo/)

Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu Concours ne pourra être validée.

**3.2** La participation au Jeu Concours est limitée à une inscription au tirage au sort telle que détaillée à l'article 4 ci-dessous.

**3.3** L'accès au Jeu Concours est interdit aux salariés de Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu Concours, y inclus les membres de leurs familles proches (ex : conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent, partenaire de PACS).

#### **Article 4 : Participation**

**4.1** Le Jeu Concours est ouvert à toute personnes répondant à l'ensemble des conditions mentionnées à l'article 3.1 ci-dessus, à l'exclusion de toute personne mentionnée dans l'article 3.3.

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 5.1, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Se rendre sur la page <https://www.facebook.com/immobilier.lille/> et ou [https://www.instagram.com/descampiaux\\_immo/](https://www.instagram.com/descampiaux_immo/)
- Se rendre sur une des publications dédiées
- Suivre les instructions de participations détaillées au sein de la publication dédiée
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu disponible à l'adresse suivante : [http://www.descampiaux-dudicourt.fr/marketing/reglement\\_summerloc\\_2019.pdf](http://www.descampiaux-dudicourt.fr/marketing/reglement_summerloc_2019.pdf)

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait des faux noms et /ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

**4.2** La participation au Jeu Concours s'effectue exclusivement par voie électronique sur la Plateforme de Jeu Facebook & Instagram de Descampiaux Dudicourt Immobilier de manière exclusive, le tirage au sort étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier.

Toute participation au Jeu Concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

**4.3** La participation au Jeu Concours ne sera valable que si les informations requises par Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier sont complètes et correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

**4.4** Tout participant s'engage à respecter le Règlement. Tout non-respect du Règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Jeu par décision de Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participant, Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier se réserve le droit de modifier ou mettre fin au Jeu Concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu Concours est remise en cause dans son objet.

## **Article 5 : Détermination des gagnants – remise des lots**

### **5.1 Lots**

Le gagnant sera déterminé par tirage au sort entre les participants via Facebook et Instagram. Ce gagnant remporte le lot indiqué au sein de la publication dédiée disponible sur la Plateforme. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle que soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que soit par Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier. Si les circonstances l'exigent, Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

#### **À gagner :**

- Enceinte Bluetooth Marshall Stockwell – 119€
- Appareil photo Instantané Polaroid Snap Touch Blanc – 151€
- 4 cartes cadeaux Netflix de 25€ - 100€
- Tablette Apple Ipad 32Go 6e Gen Gris Sideral – 359€
- Une carte cadeau Ikéa – 150€
- Trotinette électrique Ninebot by Segway KickScooter ES1 Noir – 428.60€
- 4 Moules frites pour la braderie de Lille – 60€

### **5.2 Détermination des gagnants**

Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort qui sera effectué à la date mentionnée au sein de la publication dédiée, dans la base des données des personnes inscrites aux tirages au sort.

### **5.3 Information des gagnants / remise des prix**

Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier informera les gagnants par message via Messenger, le jour du tirage au sort. À cette occasion les gagnants se verront avisés des modalités de mise en possession de leur dotation.

Les gagnants devront utiliser leur lot à partir de la date indiquée. À défaut de retour dans les délais, les gagnants perdront leur prix sans que la responsabilité de Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier soit engagée, ni une quelconque indemnisation due. Les lots seront remis dans l'une des 6 agences Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier.

Nonobstant ce qui précède, la société organisatrice se réserve également le droit de conserver les lots qui auraient dû être attribués au gagnant défaillant et d'en disposer comme elle le souhaite.

## **Article 6 : Modification / arrêt du Jeu Concours**

**6.1** Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu Concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible de poursuite du Jeu Concours conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, de la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

**6.2** Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu Concours devait intervenir, Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier s'engage à le notifier aux participants par message via Messenger et/ou par publication au sein de la Plateforme via l'application dédiée et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu Concours.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu Concours par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu Concours en contactant Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier.

**6.3** En cas de modification des conditions du Jeu Concours, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu Concours, la responsabilité de Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

**6.4** Chacun des Participants accepte enfin que Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier puisse mettre fin au Jeu Concours, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu concours ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu Concours sera communiquée aux participants par publication sur la Plateforme ou par tout moyen que Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier jugerait opportun.

## **Article 7 : Exonération et limitation de responsabilité**

Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

- (i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'application (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;
- (i) de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Condition d'Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession;

(iii) de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité des lots aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots offerts (dans les conditions normales d'utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits.

Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l'utilisation du lot, ou de la prestation d'un fournisseur.

## **Article 8 : Frais de participation**

Le Jeu Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur la Plateforme dédiée au Jeu.

Pour les participants accédant au Jeu concours via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu Concours ne seront pas remboursés aux participants.

## **Article 9 : Différend**

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressés par écrit à l'attention de Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier – service communication par courrier à l'adresse mentionnée en article 1, pendant la durée

du Jeu Concours et maximum dans un délai de soixante (60) jours après la désignation des gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier – service communication, par e-mail à l'adresse [contact@descampiaux-dudicourt.fr](mailto:contact@descampiaux-dudicourt.fr) ou par courrier à l'adresse mentionnée en article 1 dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix.

Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le règlement est soumis à la loi française. Dans le cas où aucune solution amiable ne serait trouvée entre le(s) participant(s) et Descampiaux Dudicourt & Associés Immobilier, tout litige découlant du présent Règlement sera soumis aux tribunaux Français.

### **Article 10 : Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la loi française du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés ».

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de cette opération sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces informations nominatives peuvent également être transmises à des tiers.

Tous les participants disposent en l'application de l'article 32 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par courrier à l'adresse de l'opération indiquée à l'article 1.

### **Article 11 : Dépôt du Règlement**

Le règlement du jeu est déposé à la **SCP Jean-Louis SEGARD-Maxime ALBOT société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissiers de justice domiciliée 55 Boulevard de Strasbourg à 59000 LILLE.**

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SCP SEGARD-ALBOT société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 55 Boulevard de Strasbourg à 59000 LILLE.